



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 137 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Chapitre 2 des recettes Recettes générales

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant de la location de locaux	2
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes	3
C. Intérêts bancaires	3
D. Vente de matériel usagé	3
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	4
F. Contributions d'États non membres	5
G. Services de télévision et services analogues	5
H. Produits accessoires	5

* A/74/50.



Tableau IS2.1
Récapitulatif, par source de revenu

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	2019 (prévisions approuvées ^a)	2020 (prévisions)	Augmentation/ (diminution)
A. Recettes provenant de la location de locaux	12,401,5	12,295,9	(105,6)
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes	395,5	370,6	(24,9)
C. Intérêts bancaires	1,612,7	–	(1, 612,7)
D. Vente de matériel usagé	67,5	209,0	141,5
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1,984,0	1,363,0	(621,0)
F. Contributions d'États non membres	125,5	125,5	–
G. Services de télévision et services analogues	60,0	60,0	–
H. Produits accessoires	5,227,4	7,320,0	2,092,6
Total	21,874,1	21,744,0	(130,1)

^a Ces montants représentent la moitié du montant des prévisions approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2018-2019 dans ses résolutions 73/280 A à C et sont donnés à des fins de comparaison uniquement.

A. Recettes provenant de la location de locaux

- IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique (12 295 900 dollars), dont le détail est donné dans le tableau IS2.2, proviennent de la location de locaux de l'ONU à New York, Genève, Nairobi, Addis-Abeba, Bangkok et Santiago à plusieurs institutions spécialisées et divers organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. En vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement autrichien, l'ONU ne fait pas payer de loyer pour l'espace mis à la disposition d'autres occupants dans les locaux qu'elle occupe à Vienne et, si tel était le cas, les recettes locatives devraient être reversées au Gouvernement autrichien. Le montant prévu pour 2020 tient compte de la totalité des recettes attendues pour cette période.
- IS2.2 La diminution nette de 105 600 dollars prévue au titre des recettes locatives résulte principalement d'une diminution des recettes au Siège (360 000 dollars) et à Genève (90 000 dollars), en partie compensée par une augmentation à Nairobi (200 000 dollars) et à Addis-Abeba (145 500 dollars). La diminution prévue au Siège et à Genève est due à une réduction des superficies louées. L'augmentation attendue à Nairobi s'explique par la hausse annuelle des loyers. L'augmentation prévue à Addis-Abeba tient à la révision annuelle des loyers, qui est fondée sur les dépenses effectives relatives à l'entretien et à la rénovation des bâtiments et sur les loyers en vigueur sur le marché en 2018.

Tableau IS2.2
Recettes provenant de la location de locaux

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	2019 (prévisions approuvées ^a)	2020 (prévisions)	Augmentation/ (diminution)
Siège (New York)	1 904,8	1 544,8	(360,0)
Office des Nations Unies à Genève	1 447,0	1 357,0	(90,0)
Office des Nations Unies à Nairobi	6 300,0	6 500,0	200,0
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	2 118,4	2 263,9	145,5

<i>Source</i>	2019 (prévisions approuvées ^a)	2020 (prévisions)	Augmentation/ (diminution)
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	601,5	596,2	(5,3)
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	29,8	34,0	4,2
Total	12 401,5	12 295,9	(105,6)

^a Ces montants représentent la moitié du montant des prévisions approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2018-2019 dans ses résolutions 73/280 A à C et sont donnés à des fins de comparaison uniquement.

B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes

IS2.3 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. Le montant estimatif total de 370 600 dollars fait apparaître une diminution nette de 24 900 dollars pour la Commission économique pour l'Afrique, qui s'explique par une baisse des prévisions au titre des services de reproduction des documents, lesquelles ont été calculées sur la base des services fournis récemment.

Tableau IS2.3

Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	2019 (prévisions approuvées ^a)	2020 (prévisions)	Augmentation/ (diminution)
Office des Nations Unies à Vienne	230,0	230,0	–
Commission économique pour l'Afrique			
Services de reproduction des documents	148,0	117,0	(31,0)
Cours de langue	17,5	23,6	6,1
Total	395,5	370,6	(24,9)

^a Ces montants représentent la moitié du montant des prévisions approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2018-2019 dans ses résolutions 73/280 A à C et sont donnés à des fins de comparaison uniquement.

C. Intérêts bancaires

IS2.4 Depuis juin 2018, les soldes de liquidités enregistrés en fin de mois pour le budget ordinaire sont négatifs. L'Assemblée générale a été informée de la situation en octobre 2018 et depuis les chiffres sont toujours négatifs. Il est donc probable que l'ONU ne percevra aucun intérêt créditeur sur les soldes de ses comptes bancaires en 2020.

D. Vente de matériel usagé

IS2.5 Les recettes prévues à cette rubrique, qui se montent à 209 000 dollars, sont en augmentation nette de 141 500 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour 2019 (67 500 dollars, soit la moitié du montant des prévisions approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2018-2019 dans ses résolutions 73/280 A à C) et proviendront de la vente des véhicules et du matériel usagés

détenus au Siège, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont il est prévu de se défaire en 2020.

E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

IS2.6 Les recettes prévues à la présente rubrique pour 2020, qui s'élèvent à 1 363 000 dollars (en diminution de 621 000 dollars), proviendront du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs et ont été calculées en faisant la moyenne des montants recouverts en 2017 et en 2018. Il convient cependant de noter que le montant des remboursements est tributaire de facteurs externes et donc difficile à prévoir avec exactitude.

F. Contributions d'États non membres

IS2.7 En application de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 3.9 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les États non membres de l'Organisation qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée générale, aux dépenses liées à ces activités. Par sa résolution 44/197 B, l'Assemblée a fait sienne la proposition relative à la révision de la méthode de calcul des contributions des États non membres qui est exposée aux paragraphes 50 à 52 du rapport du Comité des contributions (A/44/11, A/44/11/Add.1 et A/44/11/Add.1/Corr.1). Conformément à cette méthode, les contributions sont mises en recouvrement sur la base d'un montant annuel forfaitaire au début de chaque année civile. Ce montant est déterminé pour chaque État non membre en appliquant à l'assiette des contributions un pourcentage variable de la quote-part qui serait applicable à cet État. L'assiette des contributions correspond au montant total net du budget ordinaire de l'ONU pour l'année considérée. Par sa résolution 58/1 B, l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité de fixer le pourcentage forfaitaire annuel du Saint-Siège à 50 % du montant théorique de la quote-part et de suspendre les prochains examens périodiques de ce pourcentage. Dans sa décision 68/548, l'Assemblée a décidé que l'État de Palestine serait appelé à contribuer au financement des dépenses de l'Organisation en versant à cette dernière un montant calculé selon la même méthode. Dans ces conditions, le montant total des contributions des États non membres devrait s'élever à 125 500 dollars en 2020, soit un montant inchangé par rapport aux prévisions pour 2019.

G. Services de télévision et services analogues

IS2.8 Les recettes prévues à cette rubrique en 2020, comme les droits perçus pour l'utilisation d'images de la photothèque de l'ONU dans des monographies publiées à des fins commerciales, la rémunération des services fournis et les redevances perçues au titre de la recherche, de la projection et de la reproduction de vidéos et de films de la collection de l'ONU, se montent à 60 000 dollars, soit un montant égal aux prévisions approuvées pour 2019 (représentant la moitié du montant des prévisions approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2018-2019 dans ses résolutions 73/280 A à C).

H. Produits accessoires

IS2.9 Les recettes inscrites à cette rubrique sont celles qui ne peuvent être classées dans aucune des rubriques précédentes, comme les contributions versées par les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies au titre de leur participation aux dépenses liées à l'administration de la justice, qui sont calculées au prorata. Elles sont par nature difficiles à prévoir avec exactitude. Les prévisions de 7 320 000 dollars pour 2020 ont été estimées de manière prudente sur la base

principalement des recettes accessoires prévues pour 2019. Elles dépassent de 2 092 600 dollars les prévisions approuvées pour 2019 (5 227 400 dollars, soit la moitié du montant des prévisions approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2018-2019 dans ses résolutions [73/280](#) A à C), ce qui s'explique par une augmentation des contributions, au titre des dépenses liées à l'administration de la justice, attendues d'entités dont les activités ne sont pas financés au moyen du budget ordinaire.
